

# Avec Moussaoui qui veut du droit intermittent, Macron a mis le loup islamiste dans la bergerie républicaine

écrit par Raoul Girodet | 29 octobre 2020



Sur RMC, Apolline de Malherbe interviewait hier Mohamed Moussaoui, président du Conseil Français du culte Musulman. **Je ne suis pas un groupie de cette journaliste qui jusqu'à présent était un modèle de bien-pensance, mais là, elle a fait très fort.**

**Elle a réussi à acculer le représentant du CFCM qui a fini par lâcher le fond de sa pensée : c'est à notre Constitution de s'adapter aux musulmans de France et non l'inverse.**

Le tout avec force salamalecs révélateurs d'une pensée tortueuse, mais l'essentiel est dit.

L'art de la Taqîya est complexe, et la duplicité de pensée est apparue au grand jour :

*AM –Vous dites à la fois « Il faut respecter le droit à la caricature ; je refuse aussi la façon dont Erdogan parle du traitement des musulmans en France », et en même temps, vous dites « Attention on va quand même trop loin ! ». Vous aimeriez quand même limiter ce droit à la caricature.*

**MM** -Il faudrait pas laisser s'installer l'idée que les musulmans de France sont provoqués par ce type de caricature. C'est tout.

**AM**— Est-ce que c'est au caricaturiste de se censurer ou est-ce au musulmans de France de trouver que ça ne les offense pas ?

**MM**— Je pense les deux choses doivent arriver. Je pense les musulmans de France doivent ignorer de façon définitive les caricatures (...). Mais il y a des extrémistes qui vont attiser par tous les moyens de montrer ces caricatures comme une offense aux musulmans de France.

(...)Ça veut dire qu'il y a des moments où on est obligés de renoncer à certains droits. (...)

Nous devrions être en même temps défendre nos droits, les droits qui sont inscrits dans notre Constitution mais aussi tenir compte que certains droits nous pourrions y renoncer par moment de façon proportionnée pour que la fraternité puisse s'exprimer dans notre pays.

.

Certes, des pincettes sont utilisées puisque nous ne renoncerions que « par moment » et « de façon proportionnée » à nos droits constitutionnels.

Monsieur Moussaoui est trop bon....

Il vient d'introduire la notion de droit intermittent !

Mais voilà où nous en sommes. Les masques sont tombés.

**Le CFCM à qui Macron a confié le soin de former les imams a montré quel était son vrai visage.**

**Le loup islamiste, même masqué, est dans la bergerie républicaine !**